

SESSION 2022

**CAPES
TROISIÈME CONCOURS**

Section : LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (hormis celui fourni par le centre) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Première partie : Composition sous forme de vidéo en langue des signes française

À partir des réflexions proposées dans les documents 1 et 2, vous vous interrogerez sur la citoyenneté et le développement de l'autonomie des personnes sourdes dans un environnement professionnel comportant de nombreux obstacles. Vous élargirez votre analyse à d'autres aspects de la citoyenneté.

Deuxième partie : Traduction

Vous traduirez en langue française le passage de 1 minute 25 secondes à 1 minute 59 secondes du document 1.

Document 1 : « *Paroles de Sourds* » vidéo en langue des signes française.

Lien :

https://www.histoiresordinaires.fr/Robin-technicien-en-electronique_a1249.html

Source : vidéo publiée sur le site Internet <https://www.histoiresordinaires.fr>
Robin, technicien en électronique. 17 octobre 2013.

Time Code : de 0'00 à 5'11

Durée : 5 minutes 11

Document 2 : Dalle-Nazébi, Sophie, et Sylvain Kerbourc’h. « L'invisibilité du ‘travail en plus’ de salariés sourds », *Terrains & travaux*, vol. 23, no. 2, 2013, pp. 159-177.

1	La problématique des sourds au travail reste largement ignorée au sein des entreprises comme au sein des sciences sociales francophones. La surdité, qui n’affecte en rien la mobilité, l’intelligence ou les performances des travailleurs, « oblige à l’éducation incessante de l’autre, (sur) ce qui est invisible » (Bertin et al.
5	1999, p.7). Elle impose une gestion de la diversité des pratiques de communication au travail, et ce même si ces sourds mobilisent le français. En effet, quelles que soient les langues qu’ils maîtrisent (français écrit et/ou oral, et la LSF), leur prise d’informations et leurs pratiques d’interaction sont spécifiquement visuelles, raisons pour lesquelles ils ne dominent pas dans leur totalité les interactions en
10	français. Cet état de fait est ignoré par la plupart des interlocuteurs, qui perturbent les échanges et dialogues en tournant la tête, en mettant les mains devant la bouche ou en articulant peu. Tous oublient cette évidence : les sourds sont sourds (Mottez, 1988). (...)
15	L’un des apports majeurs de cette recherche concerne l’importance du langage au travail et sa sous-estimation qui marque les parcours et les alternatives proposées par des professionnels sourds aux profils très variés. Nous décrivons l’importance d’un « travail en plus » alors fourni par les salariés sourds, et pointons les raisons de son invisibilité. Ce travail porte sur le rapport entre sourds et non sourds et engage des équipes. Nous l’illustrons par cinq stratégies mises en place par les
20	salariés sourds. Partant du triptyque d’A. O. Hirschman (1970), nous montrons que ces démarches engagent des rapports différents au travail. Nous mettons en évidence que c’est ce travail de négociation, engageant des pratiques de communication, des organisations et une redistribution des compétences, qui se joue dans ces processus de visibilité/invisibilité des violences vécues, comme des
25	alternatives proposées par des sourds.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Troisième concours du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B V	0 6 0 0 E	1 0 1	9 4 0 9